

NOM DES HABITANTS DE LA COMMUNE



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 24 février 2009;
vu l'étude de M. Jean-Pierre Jelmini;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier Les habitants de la commune de Val-de-Travers portent le nom de Valtraversines et Valtraversins.

Art. 2 Le Conseil communal est chargé de la diffusion de cet arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 30 mars 2009

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

Christian Mermet

Sarah Rosselet

Brève étude sur le nom à donner
aux habitants de la commune de
Val-de-Travers

Au Conseil communal de Val-de-Travers

PREAMBULE

La nouvelle commune de Val-de-Travers s'inscrit naturellement dans le fil d'une longue histoire.

Pour revêtir une indispensable légitimité, il me paraît évident que le nom de ses habitants doit s'appuyer, dans toute la mesure du possible, sur l'histoire, l'onomastique et la tradition. Pour autant toutefois que l'une comme les autres soient en accord avec le passé de chacune des anciennes communes rassemblées au sein de la nouvelle, afin de ne porter préjudice à aucune d'entre elles par une dénomination qui lui serait étrangère.

C'est pourquoi je me propose, pour étayer d'éventuelles suggestions, d'examiner préalablement les sources historiques, onomastiques et traditionnelles susceptibles d'assurer au choix que votre autorité fera, une indiscutable légitimité.

HISTOIRE

Arguments historiques

1. Au plus haut qu'on puisse remonter dans l'histoire ou la protohistoire du Val-de-Travers, on constate que cette région - très exactement délimitée par la géologie - est marquée par un destin unitaire remarquable. En effet, à aucun moment de son histoire le Val-de-Travers ne sera démembré pour appartenir à des dynasties différentes, encore moins opposées. A lui seul ce ferment d'unité territoriale millénaire renforce déjà l'idée qu'on puisse donner sans problème un nom collectif à ses habitants.
2. Sur le plan de l'appartenance, le Val de Travers relève successivement du Prieuré St Pierre du Vautravers puis de la famille de Vautravers, dont on connaît deux branches principales, l'une vassale des Sires de Joux puis des Comtes de Neuchâtel pour le Val de Travers, l'autre attestée en Bourgogne dès le XI^e siècle et très probablement issue de celle du Val-de-Travers. Celle-ci en effet semble bien tirer son nom de la terre qu'elle gouverne. La dynastie de Vautravers est éteinte depuis le XIV^e siècle, mais l'une de ses branches s'est perpétuée sous le nom de Duterreaux, en souvenir de la Maison du Terreau que les sires de Vautravers avaient édiflée à Môtiers.
3. La stricte concordance entre le nom originel du prieuré et celui de la famille qui s'imposa dans le Val de Travers en prenant le nom du pays, constitue, là encore, une donnée historique d'une remarquable authenticité.
4. Deux éléments complémentaires viennent confirmer les observations précédentes. A savoir l'apparition quasi simultanée (à l'échelle de l'histoire) de

toutes les communes du Val-de-Travers au cours du XIII^e siècle (5) et leur appartenance commune et très ancienne au Comté de Neuchâtel. (6)

5. Il est intéressant en effet de relever que toutes les localités constitutives de l'actuelle commune de Val-de-Travers apparaissent presque simultanément dans le champ historique. Si l'on excepte Noiraigue, dont la montagne (*mons nigra aqua*) est mentionnée en 998 déjà pour délimiter un territoire, toutes les autres localités apparaissent au XIII^e siècle : Travers 1202, St Sulpice 1228, Boveresse 1266, Môtiers 1268, Fleurier et Les Bayards 1284, Couvet et Buttes, 1300. Cette synchronisation n'est pas le fruit d'un hasard, elle reflète le développement parallèle d'une vie communautaire en divers endroits de la vallée. Pour l'anecdote, on notera que les deux communes les plus récentes du district du Val-de-Travers sont aussi les plus tardivement apparues, en raison de leur implantation à une altitude plus élevée. Il s'agit de la Côte aux Fées 1337 et des Verrières 1344.

6. De même toutes ces localités appartiennent, dès leur apparition, sinon formellement au territoire du Comté de Neuchâtel du moins à sa zone d'influence. En 1237 déjà, le comte Berthold de Neuchâtel se voit requis de rendre l'hommage féodal à Jean de Chalon dit l'Antique, pour le *Vautravers où il reconnaît posséder terres, prés, bois, eaux, droits, villages, justice, etc.*

7. Signalons enfin que l'appartenance administrative temporaire des localités constitutives de l'actuelle commune de Val-de-Travers à trois entités judiciaires distinctes entre la fin du XIV^e et le XIX^e s. ne peut en aucune manière être considérée comme une source de division, voire d'opposition. Ceci dans la mesure où ces trois juridictions :

- la Seigneurie de Travers (Travers et Noiraigue),

- la Châtellenie du Vauxtravers (Couvét, Môtiers, Boveresse, Fleurier, Buttes, St Sulpice) et
- la Mairie des Verrières (Les Bayards)

relèvent toutes de la même autorité comtale ou princière.

Sur ce point précis, on observera que les républicains de 1848 ont pris grand soin à ne pas effacer totalement les traces de ces anciennes subdivisions lorsqu'ils dessinèrent les districts actuels: celui du Val de Travers correspond (à une petite exception près au nord de la Commune de Travers) au territoire couvert par les trois juridictions ci-dessus. Cette continuité historique en dépit du changement de régime survenu a sensiblement contribué à intégrer les traditions de l'ancien régime dans celles du nouveau.

Conclusion historique

Au strict plan de son histoire, la commune de Val-de-Travers (d'aujourd'hui comme de demain) peut donc être traitée comme un ensemble constitué de longue date, ce que souligne d'ailleurs la structure géologique de la vallée. La pérennité de cette structure originelle est d'ailleurs brillamment confirmée par le fait que la cohésion du Val-de-Travers ne fut jamais remise en cause en aucune manière jusqu'aux premières années du XXI^e siècle.

En conclusion de ce premier point, je pense qu'on peut affirmer qu'aucun élément historique ne s'oppose à faire reposer la dénomination des habitants de Val de Travers sur des données historiques, puisque celles-ci leur sont communes à tous.

Voyons maintenant ce que nous disent les textes, la langue et l'étymologie.

ONOMASTIQUE

Arguments onomastiques

1. Dès sa première mention dans une bulle pontificale de Pascal II cédant en 1107 le prieuré clunisien du Vautravers à l'abbaye de la Chaise-Dieu, la région est toujours désignée par les termes suivants, tous exactement synonymes, tant en latin médiéval qu'en ancien français :

- *vallis transversa* (dans presque tous les actes en latin)

In valle transversa apud transversum (1202)

- *vallis traversis* (dans une fausse donation de 1093)

locum qui vulgo vallis traversis vocatur (1093)

- Vautravers, Vauxtravers, Vaulxtravers, Vaultravers ou

Valtravers.

Mostier en Vautravers (1267)

Apud Valtravers (1229)

Une fois la langue française devenue le vecteur officiel de l'administration du Comté, de la Principauté puis du canton, la formule Vautravers cède peu à peu le pas à Val-de-Travers, dont on trouve des mentions à partir de la fin du XVI^e siècle, c'est-à-dire sous le règne des Orléans Longueville. L'arrivée de princes français dans la principauté a peut-être engendré la coexistence des deux termes jusqu'au début du XIX^e siècle.

2. A propos de cette mutation, il convient de signaler clairement le glissement sémantique progressif et capital qui a fait passer le nom du pays de *vallis transversa* à Val-de-Travers en transitant par Vautravers.

Tant *vallis transversa* que *vautravers* signifient *vallée transversale*, tandis que le moderne *Val-de-Travers*, calqué tardivement sur les toponymes antérieurs, signifie *Vallée de Travers*, sous-entendu Vallée du village de Travers comme Vallée de St Imier, ou Vallée de Bagnes etc...

Pour être exact, il aurait fallu l'appeler *Vallée de travers!* Mais on ne peut rien contre les évolutions sémantiques dictées par l'usage, la paresse et la méconnaissance des sources originales.

3. Malgré mes recherches, je n'ai trouvé qu'une seule information sur le nom du Val de Travers en patois local. C'est Pierrehumbert qui le cite sous la forme *votravwe* (votraoué), démarcation très claire de Vautravers.

Conclusion onomastique

Dès l'apparition, voici plus de 1000 ans, d'un toponyme désignant le territoire couvert par l'actuelle commune de Val-de-Travers, celui-ci s'exprime, sans aucune exception connue à ce jour, soit par le biais d'une locution latine (*vallis transversa*) soit par un vocable local (Vautravers etc.). Mais, dans un cas comme dans l'autre, on distingue, combinés dans ces noms, deux radicaux inamovibles :

- val (du latin *vallis* puis du français *vallée*)
- traversus (du latin *transversus* puis du français *travers*)

Ces deux éléments sont donc des constitutifs inaliénables de l'identité du ou de Val-de-Travers. On doit donc impérativement les retrouver dans la désignation moderne des habitants de la nouvelle commune.

Relevons que la racine *val* - *vallée* se mue en *vau* dans le parler régional où elle est bien représentée: Vaumarcus, Vauseyon, Vaudijon, Bellevaux, Sur le Vau, Noirvaux, Vaulangin (ancienne orthographe attestée) et aussi Vau-de-Reu et Vaudruzien (voir ci-dessous) pour qualifier les habitants du Val-de-Ruz.

Autres sources traditionnelles

1. Traversins

Le dictionnaire de Pierrehumbert atteste que, par extension et par généralisation simplificatrice, le nom des habitants de Travers a pu, parfois, servir de désignation pour l'ensemble des habitants de la vallée.

Il cite une phrase prononcée dans le cadre de la contre révolution de 1856 :

- *Un mouvement du Val-de-Travers était en perspective ... Ah ! il y a longtemps que nous attendions les Traversins.*

Critique

Même si *traversin* constitue bel et bien l'essence même de l'identité de la région et de la commune actuelle, il est trop spécifiquement lié aux habitants de l'ancienne commune de Travers pour être appliqué sans discrimination à l'ensemble des habitants de Val-de-Travers.

2. Vallonniers

Le dictionnaire de Pierrehumbert et le Glossaire neuchâtelois de Bonhôte attestent également que, par excellence, le *Vallon* désigne le Val-de-Travers, mais assurément pas avant la fin du XIXe siècle. J'ai personnellement observé que ce terme

n'apparaît pas avant 1901 dans le *Messenger Boîteux*, écho fidèle de la vie locale.

Dans le même article, Pierrehumbert signale que la même expression *le Vallon* est également employée, dans son sens absolu, pour parler de la Vallée de St Imier.

De surcroît, quand il mentionne en fin d'article l'existence du terme *Vallonnier*, il l'attribue exclusivement aux habitants du Vallon de St Imier, comme synonyme d'Ergueliens, mais il ne fait aucune allusion aux habitants du Val-de-Travers

Connaissant le travail scrupuleux de Pierrehumbert, on peut en déduire que l'expression *Vallonnier* pour désigner les gens du Val- de-Travers n'avait pas cours au début du XXe siècle. Faute de quoi, elle aurait été mentionnée par cet excellent lexicographe. J'ai le sentiment que l'usage de ce terme n'est apparu qu'au XXe siècle, mais - faute de disposer de toutes les ressources nécessaires - je ne suis pas en mesure de l'affirmer.

Critique

A l'inverse du terme *traversin* dont le sens est trop restrictif pour devenir un nom collectif, je considère que celui de *Vallonnier* est trop général - même s'il n'est pas attesté en qualité de nom commun par les dictionnaires français - pour exprimer l'identité propre des habitants de cette vallée ou de ce vallon-là.

C'est un terme topographique (un peu comme une AOC) et il convient bien pour désigner les habitants d'une région géographiquement délimitée. Un peu comme l'appellation collective: *Les Montagnons*, qui désigne clairement des gens vivant dans les Montagnes neuchâteloises et ceci indistinctement des diverses communes où ils résident.

Si l'on rapproche *Vallonnier* du terme vaudois (puis romand) les *gens de la Vallée* pour évoquer les habitants de la vallée de Joux, on constate effectivement qu'on regroupe sous cette formule des habitants de plusieurs communes indépendantes. D'où mes doutes sérieux sur le recours à cette appellation-là pour les habitants de la commune de

Val-de-Travers dont il ne soulignerait pas suffisamment l'identité communale. (Voir ci-dessous à propos de Vau de Reu)

J'ajoute que s'il a un sens pour les gens du Pays de Neuchâtel, il aurait sans doute peine à conquérir une notoriété plus large. Mais, dans la mesure où il est très utilisé dans le canton, il se trouvera sans doute des avocats pour défendre cette appellation.

Autres arguments

Par analogie « intracantonale », évoquons encore l'appellation donnée aux habitants de la région du Val-de-Ruz.

Pierrehumbert atteste l'expression *Vau-de-Reu* à partir du milieu du XVIII^e siècle pour désigner les habitants du Val de Ruz et cette forme initiale a ensuite muté en *Vaudereux*, *Vaudreux*, *Vaudruz*, avant de prendre sa forme actuelle de *Vaudruzien*.

CONCLUSION GENERALE

Il ressort de ce qui précède que les appellations possibles pour désigner les habitants de la Commune de Val-de-Travers et les inscrire dans le droit fil historique de leur histoire commune sont peu nombreuses.

Sachant que nous souhaitons y retrouver les racines *val* et *travers*, il me paraît que la meilleure option serait de baptiser les habitants de Val-de-Travers :

VAUTRAVERSINS ou VALTRAVERSINS

De ces deux possibilités - reposant de manière égale sur des dénominations attestées dans les textes les plus anciens - la première a une consonance plus ancienne (presque vieilloté) que la seconde.

En outre *Vautraversin* prête le flanc à des jeux de mots douteux du fait que les deux parties du mot sont des homophones de deux autres mots français *veau* et *traversin*. Et proche aussi du patronyme *Vautravers*.

En revanche *Valtraversin* me paraît à la fois plus moderne dans son énoncé, plus dynamique et plus évidemment proche du sens original du toponyme. On y retrouve les notions de vallée et de transversalité.

En dernière analyse, je m'arrêterais personnellement (mais la chose est facile parce que je n'ai pas de contradicteur) sur **VALTRAVERSIN**.

Appendice

A l'instar de tous nos Confédérés helvétiques, qui s'affirment d'abord Neuchâtelois ou Uranais avant d'être suisses, je suis persuadé que l'appartenance villageoise ne disparaîtra pas d'un coup de baguette administrative et je pense qu'il serait faux de vouloir l'imposer.

Les deux appellations devraient pouvoir coexister en toute fraternité comme elles le feront encore durablement en Suisse, dans l'Union européenne et dans bien d'autres entités politiques issues du regroupement de communautés anciennes disposant d'une identité propre et durablement ancrée dans l'histoire.

Dans l'espoir d'avoir répondu à votre attente, je reste à disposition pour tout complément que vous pourriez souhaiter sur l'un ou l'autre des points soulevés ci-dessus.

Février 2009

Jean-Pierre Jelmini

